

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 9 septembre 2019

Objet

**Dotation Politique
de la Ville 2019.
Convention
attributive de
subvention.
Autorisation de
signature**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 septembre 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, Mme CHEVAUCHERIE,
Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE,
Mme BONNAL, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET,
Mme LARUE, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, Mme FEURTET, M. DROILLARD, M. LEY, M. BUTEL**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à Mme N. LACUEY - M. GALAN à Mme DURLIN
Mme LOUKOMBO SENGÀ à Mme REMAUT
M. LERAUT à Mme C. LACUEY
M. CALT à M. VERBOIS
M. HADON à M. BUTEL**

Absent excusé :

M. LE BARS

M. Sébastien BUTEL a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Floirac est éligible à la Dotation Politique de la Ville 2019 (circulaire ministérielle TERB1906948N du 26 mars 2019)

L'article 107 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 a transformé la Dotation de Développement Urbain (DDU) en Dotation Politique de la Ville.

Les modifications des règles de calcul en 2019 ont pour conséquence d'assurer une meilleure stabilité quant à l'éligibilité des communes à la DPV. C'est ainsi que les communes éligibles doivent désormais faire partie des 250 premières communes de plus de

10 000 habitants éligibles à la DSU ou être une commune de 5 000 à 9 999 habitants éligible à la DSU au moins une fois au cours des trois derniers exercices précédant la répartition.

Jusqu'à l'an dernier, l'éligibilité des communes à la DSU s'appréciait au titre de l'année précédant la répartition. La loi de finances permet aussi de stabiliser le calcul de la proportion de la population résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville afin d'éviter des variations de ce dernier sans lien avec la situation effective de la commune. Les crédits relatifs à la DPV font l'objet d'une convention attributive de subvention entre le représentant de l'Etat dans le département et les communes concernées ou, le cas échéant, l'EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres, s'il est doté de la compétence politique de la ville.

Parmi les critères d'éligibilité à la dotation est notamment prise en compte, comme les années passées, l'existence d'une convention passée avec l'ANRU encore active sur le territoire de la commune ou la présence d'un quartier prioritaire connaissant les dysfonctionnements urbains les plus importants.

En outre, les crédits doivent être attribués en vue de la réalisation de projets d'investissement ou de dépenses de fonctionnement correspondants aux objectifs fixés dans le contrat de ville. Ainsi, le périmètre d'intervention des équipements et des actions financées au titre de la DPV peut être non seulement celui des QPV, mais également celui des zones à la périphérie de ceux-ci, dès lors que, conformément à la logique de « quartier vécu », ces équipements et actions profitent aux habitants des QPV.

En 2019, l'Etat souhaite apporter une attention particulière aux opérations de dédoublement des classes de CP et de CE1 des écoles situées en zone Réseau Education Prioritaire et Réseau Education Prioritaire +.

La DPV peut être utilisée pour mener des travaux immédiatement réalisables, et non commencés avant la signature de la convention attributive de subvention en 2019, dans les bâtiments scolaires les plus dégradés des quartiers prioritaires. Enfin, la DPV peut financer des opérations de création, de diffusion et de développement culturels ainsi que des lieux mixtes incluant une dimension culturelle et des lieux culturels globaux portés par l'initiative nationale du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la culture.

La DPV (Dotation Politique de la Ville) vise à compléter la logique de péréquation dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine par un soutien renforcé aux actions développées au profit des habitants des quartiers dans les communes les plus défavorisées.

Les actions financées devront répondre aux enjeux prioritaires du contrat de ville et s'inscrire dans le périmètre des quartiers prioritaires ou territoire de veille de la politique de la ville.

La DPV interviendra donc pour soutenir le fonctionnement ou l'investissement de projets en adéquation avec ces priorités.

Afin de bénéficier de la DPV, une convention financière fixant le montant de la dotation affectée à la commune de Floirac ainsi que la liste des projets soutenus est réalisée conjointement par les services de l'Etat et la Ville et fera l'objet d'une signature de la part de Monsieur le maire et de Madame la Préfète.

Les actions retenues pour la DPV 2019 :

Action n° 1 (Investissement) : Matériels sportifs pour les écoles et collèges

Dans le cadre du pilier numéro N°2 : Poursuivre/favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants
Orientation stratégique N°15

La Ville est amenée à renforcer ses équipements sportifs en faveur des écoles et des collèges pour la rentrée de septembre 2019.

L'achat de ce matériel pour environ 2500 € est inscrit au titre de l'investissement, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention pour leur équipement en mobilier, à hauteur de 80 %.

Subvention DPV sollicitée : **2000 €**

Action n° 2 (Investissement) : Mobiliers classes dédoublés

Dans le cadre du pilier numéro N°2 : Poursuivre/favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants
Orientation stratégique : N°15

La Ville est amenée à poursuivre le renfort de ses équipements par l'achat de mobiliers en faveur des écoles pour les classes dédoublées pour la rentrée de septembre 2019.

L'achat de ce matériel pour environ 5000 € est inscrit au titre de l'investissement, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention pour leur équipement en mobilier, à hauteur de 80 %.

Subvention DPV sollicitée : **4000 €**

Action n° 1 (Fonctionnement) : Piscine

Dans le cadre des piliers numéro N°1 N°2 et N°4 : amélioration économique faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité / Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale / favoriser la citoyenneté
Orientations stratégiques : N° 10 / N°12 / N°20

La Ville avec l'ouverture de la piscine permet à tous les publics, y compris les plus défavorisés, grâce à sa politique tarifaire, d'accéder à cette structure.

C'est un lieu de villégiature, de loisirs et de pratique sportive durant tout l'été. Pour certains, c'est aussi un lieu convivial de vacances.

C'est un lieu convivial et de vacances.

Elle contribue à l'accompagnement de projets annexes (apprentissage de la natation, crèches, seniors...). Conventionnement avec la ville de Bordeaux pour la population du bassin de vie (pris en charge du différentiel entre le tarif Floiracais et le tarif extérieur par la ville de Bordeaux + aide financière pour la surveillance) .

Elle assure l'accueil des classes de CM2 des écoles de collèges de la commune.

C'est aussi un lieu de formation et de recrutement en faveur des personnes des QPV comme le recrutement de Maître-Nageur sauveteur et d'agent de service pour le nettoyage et la tenue de la caisse.

La piscine qui est un lieu de régulation sociale, de mixité et elle fait appel à des médiateurs pour renforcer le vivre ensemble à travers les notions de citoyenneté en lien avec la vie de la Cité.

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à hauteur de 100 %.

Subvention DPV sollicitée : **25 000 €**

Action n° 2 (Fonctionnement) : Bourse sport

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour environ 17 000 € et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention pour cette action, à 70.59 %.
Subvention DPV sollicitée : **12 000 €**

Dans le cadre des piliers numéro N°2: Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale
Orientation stratégique : N° 10

La bourse sport un dispositif d'aide financière en direction des familles et particulièrement de toutes les personnes qui souhaite être licencié au CMF de la ville de Floirac.
C'est une aide financière qui est calculée en fonction du quotient familial
Nouvelle formule pour 2019 (tous les mineurs ont une aide) qui s'inscrit dans la nouvelle politique tarifaire de la ville de Floirac

Action n° 3 (Fonctionnement) : subvention Club Municipal de Floirac

Dans le cadre des piliers numéro N°2 et N°4 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale / Réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté
Orientations stratégiques : N°10 N°20

La subvention du CMF est un dispositif incitatif en direction des clubs sportifs de la Ville afin de les sensibiliser aux politiques publiques sur les questions de la Politique de la Ville.
C'est un dispositif dont les habitants des QPV doivent bénéficier à travers des notions d'accessibilité, de participation et de mixité.

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour environ 15 500€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à hauteur 93.32 %.
Subvention DPV sollicitée : **14 464 €**

Action n° 4 (Fonctionnement) : Projet Handicap

Dans le cadre des piliers numéro N°4 : Réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté
Orientation stratégique : N°20

Cette action se traduit par l'accueil d'enfants en situation de handicap au CLSH de la Ville (adultes et moteurs). L'accompagnement de ces enfants doit permettre un épanouissement personnel à travers la pratique de loisirs et la sensibilisation des autres enfants aux problématiques liées au handicap. L'objectif est notamment de favoriser la tolérance et le bien vivre ensemble sur notre territoire à travers les différents services d'accueils de jeunes et d'adultes, tout en permettant aux familles d'échanger et de dialoguer.

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour environ 24 720€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à hauteur 58.40 %.
Subvention DPV sollicitée : **18 720 €**

Action n° 5 (Fonctionnement) : PLAN MERCREDI

Dans le cadre des piliers numéro N°2 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale
Orientation stratégique : N° 10

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan mercredi, la Ville propose aux enfants inscrits au centre de loisirs élémentaire les « Parcours Mercredi Floiracais ». Ces parcours d'une durée d'1h30 sont articulés autour de trois cycles thématiques (Culture, Sport et Loisirs). 145 enfants âgés de 6-11 ans sont concernés par cette nouvelle offre.

Il s'agit d'un dispositif ayant pour objectif de faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant, en cohérence avec les enseignements scolaires. Cette action s'inscrit dans un nouveau Projet Educatif Global de Territoire autour de 3 axes, l'accessibilité, la fraternité, les stéréotypes, en cohérence avec les objectifs du Contrat de Ville sur les questions de la Politique de la Ville.

Pour cela, la Ville sollicite l'ensemble des partenaires : Services Municipaux, CMF, Ecoles, Partenaires Associatifs.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 25 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 58.40 %.

Subvention DPV sollicitée : **14 600€**

Action n° 6 (Fonctionnement) : Permis de conduire citoyen

Dans le cadre des piliers numéro N°4: Réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté

Orientation stratégique : N°20

Le Permis Citoyen est un dispositif qui doit permettre à de jeunes floiracais (âgés de 18 à 25 ans) de se construire un projet professionnel en levant les freins de la mobilité. Après un passage devant une commission d'élus, une aide financière comprise entre 500 et 800 € est allouée aux jeunes en fonction de leurs profils et du projet présenté. En contrepartie, les jeunes concernés doivent effectuer 30 heures de bénévolat au sein d'un service de la mairie de Floirac.

Cette action doit concourir à remettre de la confiance entre l'institution et les jeunes par une prise en compte des demandes et en présentant leur projet devant une commission d'élus.

Ces jeunes sont repérés sur l'ensemble de notre territoire et ce dispositif peut s'inscrire dans un parcours de prévention et d'insertion sociale.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 12 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : **12 000 €**

Action n° 7 (Fonctionnement) : Aides à la formation

Dans le cadre des piliers numéro N°4: Réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté

Orientation stratégique : N°20

C'est un dispositif qui accompagne les jeunes de la ville repérés pour la formation aux métiers de l'animation. Cette action doit permettre une première expérience professionnelle en s'engageant pour la Ville.

Elle doit contribuer à une certaine forme de structuration personnelle et doit concourir aux objectifs du contrat de ville.

Les habitants des QPV bénéficient de ce dispositif à travers des notions d'accessibilité, de participation et de mixité.

Les Floiracais à partir de 17 ans (formation métiers de l'animation) sont concernés.

Ce dispositif peut s'inscrire également comme le permis de conduire citoyen dans un parcours de prévention et d'insertion sociale.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 8000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.
Subvention DPV sollicitée : **8000 €**

Action n° 8 (Fonctionnement) : Séjours Junior associations

Dans le cadre des piliers numéro N°2 N°4 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale / Réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté
Orientation stratégique : N°10 N°20

Ce dispositif permet d'accompagner les jeunes floiracais âgés de 12 à 18 ans dans la réalisation d'un projet de vacances avec un groupe prédéterminé, de la recherche de financements jusqu'à la réalisation concrète du projet. Cette action permet aussi une première expérience de la vie associative tout en impliquant les jeunes dans la vie de leur ville, à travers leur implication dans des actions participatives et locales.

Ce dispositif permet d'ouvrir « les champs du possibles » et de développer de réelles compétences que les jeunes pourront dupliquer à d'autres échelles (parcours scolaires, insertion vers l'emploi, création d'entreprise...)

C'est un dispositif qui s'adresse aux Floiracais de 12 et de moins 18 ans

Cette action peut s'inscrire également comme le permis de conduire ou l'aide à la formation dans un parcours de prévention et d'insertion sociale.

Cette action est inscrite au titre de fonctionnement pour environ 4000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.
Subvention DPV sollicitée : **4000 €**

Action n° 9 (Fonctionnement) : Réseau baby-sitters

Dans le cadre des piliers numéro N°4: Réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté

Par le biais de ce dispositif, les habitants de ville de Floirac qui recherchent un mode de garde alternatif pour quelques heures sont mis en relation avec de jeunes floiracais (à partir de 18 ans) qui proposent un service de baby-sitting.

Ce sont souvent des jeunes femmes ou hommes repérés qui ont participé aux formations au métier de l'animation ou qui sont déjà diplômés.

Cette action représente pour la plupart une première expérience professionnelle.

Les notions d'accessibilité, de participation, de mixité et de lutte contre les inégalités et les représentations sont développées par ce dispositif.

C'est un dispositif qui s'adresse aux Floiracais à partir de 18 ans

Ce dispositif peut s'inscrire également comme le permis de conduire ou l'aide à la formation dans un parcours (de prévention et d'insertion sociale).

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 7000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 57.14 %.
Subvention DPV sollicitée : **4000€**

Action n° 10 (Fonctionnement) : T.I.G (accueil)

Dans le cadre des piliers numéro N°2 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale
Orientation stratégique N°10

Ce dispositif répond à l'obligation d'exécuter un travail d'intérêt général (TIG), sanction pénale infligée à l'auteur d'une infraction.
La personne doit travailler pour une association, une collectivité locale, un service de l'État ou un hôpital. La durée du travail est variable.
La mesure ne peut être prononcée qu'avec l'accord de la personne concernée. Il ne s'agit donc pas de travaux forcés.
La ville de Floirac a décidé d'accompagner et de faciliter ce dispositif afin de lutter contre la récidive et de lutter contre les stéréotypes. C'est un dispositif qui doit contribuer au décloisonnement des services et concourir au mieux vivre ensemble

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 15 144€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 76.64 %.
Subvention DPV sollicitée : **11 000 €**

Action n° 11 (Fonctionnement) : ARTELI

Dans le cadre des piliers numéro N°2 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale
Orientation stratégique N°10
Arteli est une association qui participe activement à la dynamique de territoire à travers des projets artistiques auprès des habitants et avec eux. Ces actions font l'objet d'une programmation et s'inscrivent dans un parcours culturel en direction des enfants des écoles élémentaires.
ARTELI contribue à la valorisation du patrimoine Floiracais et de son territoire à travers des ateliers, des projets d'habitants, de jeunes ou d'associations. Elle s'inscrit dans une dynamique de projets du territoire.
Cette association s'engage à co-construire avec les habitants de tout âge.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 1800€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.
Subvention DPV sollicitée : **1800€**

Action n° 12 (Fonctionnement) : DEMOS

Dans le cadre des piliers numéro N°2 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

Cette action doit contribuer au développement et à l'épanouissement des enfants et accompagner les enfants, hors temps scolaire, dans une dynamique d'apprentissage. C'est également la possibilité de donner l'accès aux familles de ces enfants qui sont éloignés de toute pratique musicale l'opportunité de suivre un apprentissage instrumental. Le service Jeunesse et la Direction de l'action Culturelle ont pour objectif aussi d'accompagner ces jeunes hors cadre de l'apprentissage musicale afin de travailler sur les valeurs liées aux contrat de ville : Lever les freins sociaux, développer la cohésion sociale au sein du groupe.

Les 15 enfants floiracais participent à 2 ateliers hebdomadaires encadrés par 3 intervenants (musiciens et animateur) et à des répétitions en tutti ou stages à l'Opéra de Bordeaux avec l'ensemble des enfants de la Gironde inscrits sur ce dispositif.
La ville mène une réflexion avec l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Floirac pour que les enfants qui souhaitent poursuivre cet apprentissage puissent être accueillis dans un cursus mixte (élèves EMMD et enfants Demos).

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 6900€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 65.22 %.
Subvention DPV sollicitée : **4500€**

Action n° 13 (Fonctionnement) : RAFU

Dans le cadre des piliers numéro N°2 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale
Orientation stratégique N°10

RAFU est une association qui participe activement à la dynamique de territoire à travers des projets artistiques auprès des habitants et avec eux.
Le RAFU contribue à la valorisation du patrimoine Floracais et de son territoire à travers des ateliers et des projets partagés avec des habitants ou partenaires.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 6000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 50 %.
Subvention DPV sollicitée : **3000€**

Action n° 14 (Fonctionnement) : Musiques de nuit diffusion

Dans le cadre des piliers numéro N°2 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale
Orientation stratégique N°10
Musique de nuit diffusion accompagne la mise en place du Carnaval des deux Rives en lien avec les services et structures partenaires de la Ville.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 2120€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 56.60 %.
Subvention DPV sollicitée : **1200€**

Action n° 15 (Fonctionnement) : « Orchestre à l'école » Ecole CAMUS (QPV)

Dans le cadre des piliers numéro N°2 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale
Orientation stratégique N°10

C'est une action qui, à travers une pratique artistique, participe au développement d'une nouvelle dynamique au sein de l'école Camus, en grande difficulté sur notre territoire en lien avec l'Ecole Municipale de Musique située à proximité de l'école. Cette action qui contribue à l'épanouissement de l'enfant, crée ainsi une cohésion autour de ce groupe d'enfants, de l'équipe enseignante et des familles.

Education Artistique et Culturelle - Valorisation RH Enseignants musique (1h30/hebdo) Ville : 2 800 € Réussite Educative (1h30/hebdo) : 2145 €
Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 500€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.
Subvention DPV sollicitée : **500€**

Action n° 16 (Fonctionnement) : Cinéma de PROXIMITE

Dans le cadre des piliers numéro N°2 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

Orientation stratégique N°10

Cette action s'inscrit dans la dynamique de mobilisation des habitants sur des projets culturels de proximité et des initiatives originales et culturelles, en lien avec les bailleurs et l'ensemble des partenaires du territoire.

La Ville proposera au public floiracais des séances de cinéma de proximité.

Ces actions se verront programmées afin d'enrichir des offres autour d'autres actions sociales et culturelles proposées par la Ville ou par d'autres partenaires

Trois séances sur la ville (Plein air et M.270 en lien avec le CoTech Vivre Ensemble et la direction de l'action culturelle et le service Action Educatif)

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 4500€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : **4500€**

Action n° 17 (Fonctionnement) : Demain Floirac slam ta ville

Dans le cadre des piliers numéro N°2 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

Orientation stratégique N°10

Cette action vise à accompagner le développement d'un processus créatif autour de l'écriture de textes Slam et de la création de Musique Assistée par Ordinateur avec 4 classes des collèges de la Ville

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 4830€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : **4830€**

Action n° 18 (Fonctionnement) : ESPACE MULTIMEDIA

Dans le cadre des piliers numéro N°1 N°2 et N°4: Améliorer l'insertion économique, l'accès à l'emploi le développement économique / Réintroduire des valeurs républicaines et de la citoyenneté / Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale
Orientation stratégique N° 2 N°7 N°20 N°11

L'Espace Multimédia est un lieu ressource avec des ordinateurs en accès libres (accompagnement pour différentes demandes liées à la fracture numérique, cv, rapport de stage, impôts, états civils,).

Suite à la numérisation de la plupart des démarches administratives, une forte demande d'accompagnement se fait sentir. (Caf, permis, passeports, carte grise, impôts,) et donc l'espace veille à accompagner cette demande tout en faisant évoluer les pratiques professionnelles, en lien avec d'autres structures de la Ville ou partenariales.

Sur la question de la fracture numérique l'espace multimédia se positionne comme un lieu de formation pour accompagner les professionnels.

L'espace multimédia réserve aussi des accès sur des temps spécifiques : les ateliers apprentissage et perfectionnement du monde numérique, atelier MAO (musique assistée par ordinateur), des animations ponctuelles avec les écoles, permanences du pôle emploi, ateliers photo avec les beaux-arts.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 35 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : **35 000€**

Action n° 19 (Fonctionnement) : Aides aux secours

Dans le cadre des piliers numéro N°2 N°4 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale / Réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté
Orientations stratégiques N°13/ N°20

Les secours sont généralement accordés dans le cadre de l'urgence à des personnes momentanément privées de ressource, ils permettent de faire face aux besoins élémentaires du quotidien, pour une population qui fait face à la précarité économique et à l'isolement social.

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour environ 21000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 51.93%.

Subvention DPV sollicitée : **10906€**

Action n° 20 (Fonctionnement) : EPICERIE SOLIDAIRE

Dans le cadre des piliers numéro N°1 N°2 et N°4: Améliorer l'insertion économique, l'accès à l'emploi le développement économique / Réintroduire des valeurs républicaines et de la citoyenneté / Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale
Orientations stratégiques N°13/ N°20

L'épicerie sociale et solidaire de Floirac apporte une aide, principalement alimentaire, à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu.

Public à cibler en priorité : Personnes majeures en difficultés financières et/ou sociales, domiciliées sur la Commune de Floirac

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 48 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 54.17 %.

Subvention DPV sollicitée : **26 000€**

Action n° 21 (Fonctionnement) : Fabrique citoyenne

Dans le cadre des piliers numéro N°1 N°2 et N°4: Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité / Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

Orientations stratégiques N° 2 N°7 N°11

La Fabrique Citoyenne est devenue en moins d'une année, le lieu des démarches participatives de la ville, lieu ressource pour la ville de Floirac.

Cet espace dédié, au cœur du centre commercial de Dravemont (QPV) a été transformé en espace convivial d'accueil, sans rendez-vous, déconstruisant volontairement ainsi l'ancienne image de la Mairie annexe et la notion de temporalité fixe créée au sein de nos administrations, qui facilite donc la relation de proximité aux usagers.

La Fabrique est dédiée au soutien aux démarches administratives, aujourd'hui pour grande partie dématérialisées, avec pour objectif de lutter contre la fracture numérique.

A la croisée des actions menées dans les secteurs socio-économiques, l'équipe d'aidants numériques accueille au quotidien les habitants du quartier et du haut Floirac principalement sur des thématiques diverses :

- Aide à la constitution de dossiers administratifs et aidants numérique sur les sites développés par le gouvernement tels ANTS ainsi que les sites officiels des partenaires

sociaux (CAF / Pole Emploi/ Ameli – Sécurité sociale CMU / Centres de recouvrement et de surendettement / Impôts / Maison de la justice et du Droit, sites des mairies, etc.) ;

- En cohérence avec les actions du territoire, et avec l'Espace Multimédia de la Ville, et pour lutter contre la fracture numérique, la Fabrique s'est dotée de 4 postes informatiques, visant à faciliter l'accès voire rendre autonomes in fine les habitants pour effectuer leurs démarches administratives dématérialisées.
- L'équipe travaille à la demande des usagers sur de l'insertion professionnelle pour des publics éloignés de l'emploi (actions en partenariat avec Pole Emploi autour de la promotion des formations pour faciliter les accès aux secteurs les plus tendus ; aide pour les CV et les candidatures, coatching avant entretiens, mise en œuvre de projets, relais sur l'ADIE et autres organismes de soutien aux démarches de constitution d'entreprises en partenariat avec la Maison des Initiatives) ;
- Soutien dans les accès aux droits d'urgence : partenariats directs avec la MDSI, le CCAS, le CAIO, ALIFs, l'ADEC, la Mission Locale, l'AJHAG, le secours populaire, les primo-arrivants, la préfecture de la Gironde sur les demandes nombreuses de titres de séjour etc.
- Partenariats extérieurs par la mise en place de permanences de structures externes : CCAS, Prado, RAM, Pole Emploi, Conseil Citoyen, Permanences du Maire, etc.
- La Fabrique a pour fonction aussi de coordonner la mise en place et d'assurer le suivi des Budgets participatifs municipaux, qui sollicitent la participation citoyenne par le dépôt de projets d'intérêt général par les habitants, mis en place depuis 3 années dans la commune, avec succès.
- L'emprunt gratuit de vélos électriques, trottinettes, vélo-cargo ainsi que d'un vélo taxi, tous issus des budgets participatifs, facilite aussi la mobilité des floiracais.

Au-delà de ce cadre d'aidants, la Fabrique permet de passer des moments agréables et conviviaux à lire le journal, jouer à des jeux de société, échanger avec les autres habitants, s'informer sur les enjeux de la Commune et des projets de la Ville.

Sur le premier semestre 2019, furent comptabilisées 4218 actions réalisées avec les habitants, soit 700 démarches par mois, avec une moyenne journalière de 35 usagers en ouverture sur horaires administratifs, avec des pics journaliers allant parfois de 65 à 90 usagers.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 4000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : **4000€**

Action n° 22 (Fonctionnement) : Séjours vacances (Programmation complémentaire dans le cadre du dégel)

Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

Orientations stratégiques N°10

Les séjours vacances organisés par la Ville doivent garantir l'équilibre social des enfants qui partent en séjour 5/17 ans.

Cette action répond également à la lutte contre les inégalités sociales en pratiquant une politique tarifaire avantageuse envers les familles, qui souhaitent que leurs enfants bénéficient d'activité de loisirs et culturelles durant les vacances estivales « hors les murs ». C'est aussi accueillir, dans les meilleures conditions de sécurité et pédagogique, les enfants du territoire autour de 3 axes : l'accessibilité, la fraternité, les stéréotypes pour l'ensemble des tranches d'âges.

Enfants âgés de 5 à 17 ans.

Comme chaque année, une attention particulière est donnée aux enfants des familles se situant en QPV.

8 séjours sont programmés.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 68 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 7.79 %.

Subvention DPV sollicitée : **5298€**

Vu l'article 107 de la loi de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;

Vu l'article 141 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 ;

Vu l'article 156 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-2 ;

Vu l'avis de La Commission Sports jeunesse citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative en date du 29 août 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la convention ci-jointe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 10 septembre 2019

Le Maire,



Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : **26**

Pour : **26**

Contre :

Abstention : 6 (Mmes HERMENT,
FEURTET, MM. VERBOIS, ROBERT,
CALT, LEY)